VAE

GUIDE DU PRÉ-CANDIDAT : LA RECEVABILITÉ

VOS CONTACTS

Service commun d'éducation permanente et des partenariats avec les entreprises (SCEPPE)

Cellule VAE de l'UPEC
Centre multidisciplinaire
Batiment i3, niveau dalle
61 avenue du Général-de-Gaulle
94010 Créteil cedex
Tél : 01 45 17 12 33 / 28

Pôle VAE de l'IUT Sénart-Fontainebleau
36-37 rue Georges Charpak
77567 Lieusaint cedex
Tél : 01 64 13 67 45

Courriel : fc-vae@u-pec.fr

UPEC
Connaissance - Action
UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE

VAE

PRÉAMBULE

Ce guide complète les informations générales disponibles sur le site internet www.validexper.fr, où vous pourrez également constituer le dossier de recevabilité en ligne.
Ce document vous permettra de compléter ce dossier en fonction de votre situation.

VAE

Sommaire

Pré-requis :
la procédure de validation des acquis 2

Identifier votre formation
et le niveau de diplôme correspondent
à votre expérience 3

Élaboration du dossier de recevabilité 4

Élaboration du CV détaillé 5

L'évaluation de votre dossier 7

Le financement de votre VAE 7

PRÉ-REQUIS : LA PROCÉDURE DE VALIDATION DES ACQUIS

La validation des acquis de l'expérience (VAE) consiste à obtenir tout ou partie d'un diplôme en ayant, au préalable, démontré l'adéquation des contenus du diplôme avec une expérience professionnelle ou extraprofessionnelle (par exemple dans la vie associative ou syndicale). Cette expérience doit être au minimum de trois ans équivalent temps plein ; elle peut avoir été acquise de façon continue ou discontinue.

Il existe deux dispositifs de validation des acquis : la VAE et la VAP (validation des acquis professionnels).

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE VAE ET VAP ?

VAP (décret de 1985)	VAE (décret de 2002)
OBJECTIF	
▪ Intégrer une formation sans le diplôme normalement requis	▪ Faire reconnaître une expérience professionnelle et/ou personnelle par un diplôme.
CONDITIONS	
▪ Être âgé de plus de vingt ans. ▪ Avoir interrompu ses études de formation initiale depuis au moins deux ans.	▪ Avoir une expérience professionnelle et/ou personnelle d'au moins trois ans (équivalent temps plein) en lien direct avec le diplôme souhaité.
MODALITÉS	
▪ Déposer une ou plusieurs demandes de validation dans le ou les établissements préparant le diplôme souhaité.	▪ Pour un même diplôme : une seule demande par année civile et par établissement. ▪ Pour des diplômes différents : jusqu'à trois demandes par établissement et par année civile.
QUAND	
▪ Elle doit être entreprise environ quatre mois avant la date du début de la formation.	▪ Trois modalités sont pratiquées : > session annuelle > sessions trimestrielles > traitement mensuel.

LES GRANDES ÉTAPES D'UNE VAE

VOUS ÊTES ICI	**Phase 1**	RECEVABILITÉ
		Examen du dossier de recevabilité et du CV

Réception de l'avis et contractualisation ou pas

Phase 2	ACCOMPAGNEMENT À LA RÉDACTION DU DOSSIER
	Ateliers méthodologiques
	Rendez-vous pédagogique
	Rendez-vous individuels avec votre conseiller VAE
	Atelier de préparation à l'oral
	Dépôt du dossier
Phase 3	EXPERTISE ET SOUTENANCE
	Examen de votre dossier par le jury
	Audition du candidat
	Établissement du procès-verbal précisant la nature de la validation

IDENTIFIER VOTRE FORMATION ET LE NIVEAU DE DIPLÔME CORRESPONDANT À VOTRE EXPÉRIENCE

Avec ses 7 facultés et 5 instituts, l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) est la plus grande université multidisciplinaire et professionnalisée d'Ile-de-France.

S'appuyant sur un réseau pluridisciplinaire d'enseignants-chercheurs et de partenaires, l'UPEC propose plus de 300 diplômes dans les domaines suivants :

- Arts, Lettres et Langues
- Droit, Économie, Gestion
- Sciences humaines et sociales
- Sciences, technologie, santé

À titre indicatif :

- C'est l'adéquation entre le contenu du diplôme et votre expérience qui prime
- Plus la formation choisie est professionnalisante, plus le lien entre la formation choisie et votre expérience sera « facile » à mettre en évidence.
- Le niveau de « cadre » équivaut en règle générale à un diplôme de niveau bac+3 minimum.
- Ce qui déterminera le niveau de votre formation, c'est surtout les postes que vous avez occupé au cours de votre carrière :

_ Le degré de responsabilité ;
_ La complexité des missions ;
_ L'ancienneté dans la fonction ;
_ L'évolution du parcours professionnel;
_ Le niveau d'études initial ;
_ Votre position hiérarchique ;
_ Le nombre de personnes que vous encadrez.

QUEL NIVEAU ?

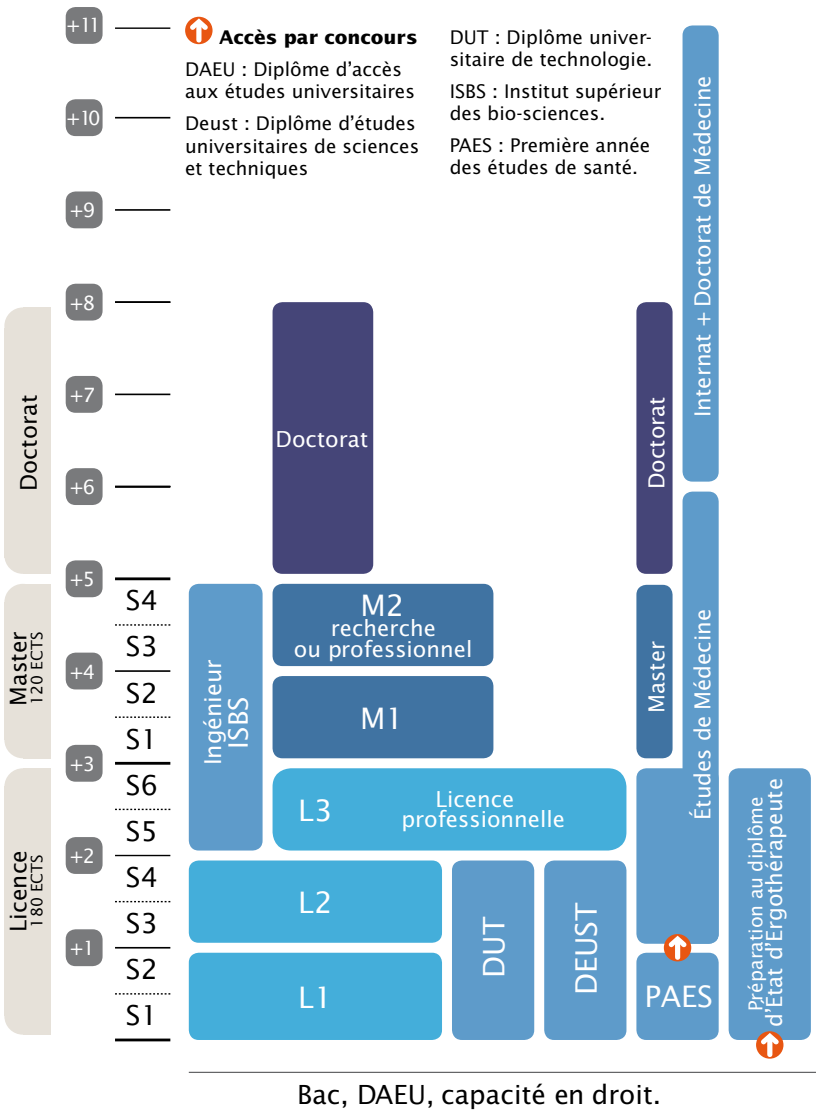

QUELLE FORMATION ?

Les programmes des enseignements et les débouchés de toutes les formations dispensées à l'UPEC sont accessibles sur le site web de l'université, rubrique **étudiant > catalogue des formations**.
Ces « fiches formation » sont structurées en cinq rubriques :

- Présentation
- Enseignement
- Admission
- Partenariats
- Contacts

Parcourez les trois premières rubriques : si vos activités, compétences, et connaissances couvrent au moins 50 % de ce qui est indiqué, vous êtes sur le bon diplôme.

Afin d'y voir plus clair, n'hésitez pas à solliciter un rendez-vous gratuit avec une conseillère d'orientation : effectuez votre demande par courriel, accompagné d'un CV, auprès de la cellule VAE de l'UPEC : fc-vae@u-pec.fr.

Si vous ne trouvez pas à l'UPEC la formation que vous cherchez :

- Consultez les sites de nos universités partenaires :
  _ Université Paris-Est Marne la Vallée
  _ Université Paris 8
  _ Université Paris 13
- Reportez-vous à la liste des universités établies par le Ministère de l'Éducation Nationale – consultez leur site web **www.enseignementsup-recherche.gouv.fr, rubrique orientation.**
- Consultez le site web **www.orientation-pour-tous.fr**

ÉLABORATION DU DOSSIER DE RECEVABILITÉ

Votre **dossier de recevabilité** fait acte de candidature pour une VAE. Il sera étudié :

- par la **cellule de validation des acquis de l'UPEC**, qui déterminera sa **recevabilité administrative,**
- par **l'enseignant de l'UPEC responsable du diplôme** que vous envisagez d'obtenir, qui déterminera sa **recevabilité pédagogique.**

Votre dossier de recevabilité doit être adressé à l'université délivrant le diplôme. Si vous avez fait plusieurs choix de diplômes (au maximum trois) et que l'un d'entre eux concerne une autre université, vous devez lui adresser un dossier de recevabilité séparément.

Nous traitons uniquement les demandes concernant les diplômes de l'UPEC.

RECEVABILITÉ ADMINISTRATIVE

La cellule de validation des acquis vérifie :

- si vous avez suffisamment d'expérience pour prétendre à une validation des acquis.
- si votre expérience est en relation directe avec le diplôme visé.
- si le diplôme que vous visez est bien délivré par l'UPEC

RECEVABILITÉ PÉDAGOGIQUE

L'enseignant responsable du diplôme :

- évalue l'opportunité pour vous de poursuivre la procédure (avis favorable ou avis défavorable).

REMPLIR LE DOSSIER

QUELQUES ÉLÉMENTS

Pour remplir correctement votre dossier, voici une liste des erreurs les plus courantes à éviter :

L'intitulé du diplôme

Dans le cadre de la VAE, vous vous positionnez sur un diplôme (DUT, Licence, Licence Pro, Master) et non pas sur un niveau de diplôme (Master 1, Licence 2…). Dans le cadre de la VAP, vous vous positionnez sur un niveau (Licence 1, 2, ou 3, Master 1 ou 2, etc.)

La rubrique « motivations »

L'objectif de cette rubrique est d'expliquer les raisons de votre démarche à l'enseignant responsable du diplôme que vous souhaitez acquérir. La rédaction doit s'étendre sur environ une page. Pour la préparer, posez-vous les questions suivantes :

_ pourquoi vous engagez-vous dans une démarche de VAE ?
_ quel est votre projet professionnel et / ou personnel ?
_ quels sont les enjeux de cette démarche ?
_ qu'attendez-vous de cette VAE ?
_ pourquoi avoir choisi ce diplôme de l'UPEC ?

La rubrique « présentation de vos expériences professionnelles ou personnelles »

L'objectif de cette rubrique est de faire le lien entre votre expérience et le diplôme souhaité :

_détaillez vos missions et activités
_évoquez les techniques, méthodes et outils que vous utilisez et les connaissances que vous possédez
_pour chaque expérience professionnelle, votre CV doit répondre aux questions : quoi, qui, comment, et pourquoi.

ÉLABORATION DU CV DÉTAILLÉ

OBJECTIFS

L'UPEC vous demande de joindre à votre dossier de pré-orientation un « CV » très détaillé (au moins 3 pages).
Ce n'est pas un CV destiné à un employeur : il ne doit pas être synthétique mais au contraire exhaustif.
Son objectif est de montrer les différentes missions et responsabilités que vous exercez, et celles que vous avez exercées, lors de vos activités professionnelles ou extraprofessionnelles.

MÉTHODOLOGIE

● **CONSEIL N°1**

Faites l'inventaire de vos expériences professionnelles et personnelles de façon chronologique.

● **CONSEIL N°2**

Pour chaque fonction occupée, présentez vos missions et les activités menées de manière très détaillée.

_ Nom de l'employeur ;
_ Secteur d'activité ;
_ Taille de l'entreprise ;
_ Date de début et de fin de contrat de travail ou de l'activité extraprofessionnelle ;
_ Fonction occupée ;
_ Nature des tâches effectuées ;
_ Résultat obtenus ;
_ Responsabilités assumées ;
_ Types de problèmes résolus et principaux interlocuteurs ;
_ Difficultés rencontrées (et surmontées) ;
_ Environnement humain (travail solitaire ou en équipe) ;
_ Taille de l'équipe si vous aviez un poste d'encadrement.

ÉLABORATION DU CV DÉTAILLÉ

CONSEIL N°3

Évoquez plutôt vos activités plutôt que votre statut ou vos fonctions.

Exemple :

Année	Entreprise	Fonction
2003-2006	PHARAMA - Entreprise pharmaceutique	**Analyste Système** Fonction principale : Au sein d'une équipe de X personnes, contribuer aux objectifs de la recherche et du développement pharmaceutique du site en participant à la mise en place d'une architecture robuste et réaliste. Cette architecture devait assurer une interaction entre les applications locales et globales. La réalisation de cet objectif a été basée sur 3 axes de compétences : **Axe 1 :** Activité 1 Activité 2 Etc. **Axe 2 :** … **Axe 3 :** … **Résultats obtenus :** …

CONSEIL N°4

Utilisez un vocabulaire riche

Cette liste de verbes vous aidera à décrire vos activités professionnelles ou extraprofessionnelles.

Analyser	Comparer, sélectionner, décomposer, identifier, comprendre, dissocier.
Aider	Participer, servir, montrer, informer, assister.
Arbitrer	Concilier, négocier, rapprocher, mettre d'accord, résoudre.
Contrôler	Apprécier, évaluer, superviser, tester, valider, examiner.
Décider	Choisir, conclure, déterminer, fixer, régler, résoudre, trancher, définir.
Diriger	Conduire, motiver, décider, guider, orienter.
Enseigner	Montrer, faire apprendre, éduquer, prouver, partager le savoir.
Gérer	Administrer, budgéter, contrôler, établir les procédures, établir les délais.
Innover	Créer, adapter, inventer, conceptualiser, améliorer, redéfinir.
Installer	Ajuster, mettre en place, adapter, analyser.
Interpréter	Expliquer, décrire, définir, traduire, représenter.
Observer	Mesurer, évaluer, comprendre, percevoir, examiner, étudier.
Organiser	Coordonner, mettre en forme, codifier, systématiser, créer des procédures.
Oser	Changer, innover, investir.
Planifier	Prévoir, programmer, ordonner, donner des délais, créer des plans d'actions.
Présenter	Echanger, écrire, parler, prouver, rédiger, motiver.
Réaliser	Construire, fabriquer, produire, préparer, monter, assembler.
Résoudre	Améliorer, trouver des solutions, simplifier, réorienter, concilier.
Synthétiser	Recomposer, schématiser, voir les conséquences, rassembler, conceptualiser.

CONSEIL N°5

Adaptez votre CV eu programme du diplôme souhaité

On vous demande en général d'adapter vos compétences à un profil de poste. Dans le cadre de la VAE, le profil du poste correspond au programme détaillé de la formation.

CONSEIL N°6

Mentionnez tous vos diplômes et années d'études, mêmes celles que vous auriez interrompues.

L'ÉVALUATION DE VOTRE DOSSIER

À cette étape, la commission émet l'un des avis suivants :

- Avis favorable : la commission est convaincue que votre démarche est utile et mènera à l'obtention du diplôme souhaité
- Avis favorable partiel : la commission vous encourage à tenter la démarche, sans être convaincue du succès à l'arrivée
- Avis défavorable et ré-orientaion : la commission vous encourage à tenter la démarche mais dans un domaine qui corresponde mieux à votre parcours
- Avis défavorable : la commission vous déconseille fortement de poursuivre vos démarches, étant donné votre parcours

Quel que soit l'avis émis sur l'opportunité de poursuivre, un courrier détaillant les raisons de cet avis vous est envoyé. En réponse à ce courrier, il vous est demandé :

- votre décision (engagement ou non)
- ses modalités pédagogiques (accompagnement ou non par UPEC)
- ses modalités financières (démarche financée ou non, et par qui)

À réception de votre décision, une contractualisation de cette démarche de VAE s'établira selon les modalités pédagogiques et financières dont vous nous aurez fait part.

À ce stade des démarches, 2/3 des dossiers de recevabilité déposés ont un avis favorable. Parmi ceux qui ont obtenu un avis favorable, 50 % des demandeurs s'engagent finalement dans la démarche de VAE.

ATTENTION :
C'est au plus tard à cette étape que vous devez commencer vos démarches auprès des organismes financeurs.

LE FINANCEMENT DE VOTRE VAE

- Vous êtes un travailleur salarié, dans le public comme dans le privé :

Vous pouvez bénéficier :
_ du « congé de validation des acquis de l'expérience » (CVAE)
du « droit individuel à la formation » (DIF)
Renseignez-vous auprès de votre employeur.

- Vous êtes un travailleur indépendant (régime non salarié)

Vous bénéficiez personnellement du droit à la formation : renseignez-vous auprès du fonds d'assurance formation auquel vous cotisez.

- Vous êtes demandeur d'emploi

Vous pouvez bénéficier :
_ du chéquier VAE, si vous résidez en Ile-de-France
_Hors Ile-de-France, renseignez-vous auprès de votre Pôle Emploi.

Pour vous aider à monter votre demande de financement, contactez la cellule VAE de l'UPEC.

Votre contact pour toute question relative au financement : marie-laure.artesi@u-pec.fr

Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne
Auteur : SCEPPE – cellule VAE
Conception : service communication
Réalisation : WakeUp design
Impression : Dupliprint / Jenfi